

Mamoudzou, le 9 juillet 2019

**Communiqué du Président du Conseil
départemental relatif aux engagements pris
pour Mayotte dans le cadre de la charte
d'engagement trajectoire Outre-Mer 5.0 et du
contrat de convergence et de transformation
2019/2022**

Ce lundi 8 juillet 2019, s'est tenu à Paris, au Ministère des Outre-Mer, un rendez-vous crucial pour Mayotte et les autres territoires ultra-marins, en présence des plus hautes personnalités de l'Etat, dont le Président de la République et le Premier Ministre, accueillies par Madame la Ministre des Outre-Mer, entourée des exécutifs représentant les collectivités ultra-marines. J'avais demandé au 6^e vice-président Mohamed Sidi de me représenter en cette occasion.

Outre les allocutions des autorités politiques, cette journée a d'abord été marquée par les signatures de la charte d'engagement trajectoire outre-mer 5.0 et surtout, des contrats de convergences 2019/2022.

La charte d'engagement trajectoire 5.0, articulée autour de 5 objectifs, a pour ambition, de valoriser et d'orienter l'ensemble des politiques publiques vers les enjeux de développement durable en Outre-Mer à l'horizon 2030. Ces objectifs sont "zéro exclusion, zéro vulnérabilité au changement climatique, zéro carbone, zéro polluant agricole et zéro déchet."

Le contrat de convergence doté pour l'ensemble des Outre-Mer, d'une enveloppe de 2.1 milliards d'euros de crédits contractualisés, vise à soutenir dans nos territoires, l'émergence de projets structurants pour l'horizon 2022.

Pour Mayotte, cet effort exceptionnel de rattrapage représente une enveloppe de crédits nationaux contractualisés d'environ 608,6 millions d'euros, soit 30% de l'enveloppe globale.

Le Conseil départemental que je préside salue cet engagement sans précédent de l'Etat en faveur de Mayotte et de son développement, phasé en seulement 4 ans.

Ces crédits sont renforcés des moyens du Département pour près de 311 millions d'euros et des intercommunalités pour 46.4 millions d'euros, portant le montant pour Mayotte à 966 millions d'euros.

Ces moyens exceptionnels seront complétés par des crédits d'opérations valorisées représentant une somme de 681.15 millions d'euros dont, 480 millions d'euros de crédits Etat, 15 millions d'euros du Département, 25.05 millions d'euros des intercommunalités 122.2 millions d'euros de l'Union Européenne et le reste, provenant d'autres bailleurs, portant l'enveloppe disponible à plus de 1.6 milliards d'euros pour Mayotte.

Ces sommes alloués au territoire, seront mobilisées, entre autres, pour le financement des infrastructures routières (voies nationale, départementale et communale), le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, le développement des transports collectifs terrestres et maritimes et la construction des gares afférentes, la constructions de collèges et lycées et le renforcement de la capacité de notre centre universitaire, le déploiement du haut et du très haut débit sur toute l'Ile, la constructions d'équipements sportifs notamment dans le cadre de la candidature de Mayotte à l'organisation des jeux des Iles de 2027. Les études nécessaires pour la construction de la piste longue de l'aéroport de Mayotte sont également prises en compte.

Avec ce contrat de convergence 2019/2022, c'est Mayotte qui a su, pour la première fois, et de tous les territoires ultra-marins, mobiliser le plus d'effort de la part de l'Etat en vue de rattraper son retard.

Cet engagement du Gouvernement, sans précédent pour notre Ile, doit nous mobiliser tous, élus, collectivités territoriales et société civile, pour faire de ce nouvel outil à notre disposition, une réussite pour Mayotte et sa population.

Le lundi 15 juillet, sera organisé, dans les locaux du Département, avec l'Etat, un temps public de restitution des grandes lignes de ce contrat, et l'installation du 1^{er} comité de pilotage de programmation de ces fonds.

**Le Président du Conseil départemental
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI**